

Table des matières

Remerciements	5
Comment lire et consulter cet ouvrage ?.....	21
L'Essentiel des Essentiels	26
Un Code, 25 balises et une mécanique.....	27
Situer les droits des auteurs et des autrices au sein du Code de droit économique et de la propriété intellectuelle.....	27
Les composantes principales des droits des auteurs/autrices.....	29
26 (familles de) termes- <i>balises</i>	30
La mécanique des droits d'auteur.....	39
Est-ce déjà plus clair à présent ?.....	40
Les références.....	41

CHAPITRE I LES DROITS DES AUTEURS ET DES AUTRICES SELON L'HISTOIRE

Selon l'Histoire.....	45
L'Essentiel I	47
Qu'est-ce que le droit d'auteur et que sont les droits des auteurs et des autrices ?	47
Qu'est-ce qu'une exception aux droits d'auteur ?.....	47
Qu'est-ce que le domaine public ?.....	49
Bouteille à moitié vide ou à moitié pleine ?	49
Quelle est la durée de protection des œuvres ?.....	50
Qu'est-ce qu'une licence légale ?	51
Qu'est-ce que le <i>fair dealing</i> (UK, Canada) ou <i>fair use</i> (US) ?	51
Qu'est-ce qu'une œuvre ?.....	51

Qu'est-ce qu'une prestation ?.....	52
Qui est titulaire de droits d'auteur ? Qui est ayant droit ?	54
Qui est coauteur/coautrice ?	54
Qui est utilisateur/exploitant d'une œuvre protégée ?	54
Qui est contrefacteur ?	54
Qu'est-ce qu'un contrat ?	54
Qu'est-ce qu'une rémunération de droit d'auteur ?.....	55
Qu'est-ce qu'une société/un organisme de gestion des droits ?.....	55
Qui décide en cas désaccord sur des questions de droit d'auteur ?	55
La vague agricole – De l'Antiquité aux Lumières	59
L'Antiquité.....	60
Les copistes et l'artiste à la Renaissance	64
Des corporations aux monopolistes.....	67
Le Copyright Act de 1710.....	74
Une source immédiate de nombreux litiges	76
L'Individualisme et les Lumières	78
La vague industrielle – Des Révolutions à 1994	86
Révolutions	87
Quand les ruptures viennent des artistes.....	92
L'ALAI (1878) et la Convention de Berne (1886).....	96
Loi belge de 1886	100
Des œuvres protégées ! Pour combien de temps ?.....	104
Socialismes	108
Auteurs/Autrices – Travailleurs/Travailleuses.....	112
Le droit d'auteur en régime fasciste.....	114
Après 1945 : de réforme en réforme	117

La loi française du 11 mars 1957.....	122
La loi française du 3 juillet 1985	125
Création de la Scam.....	128
La loi belge du 30 juin 1994	129
La vague européenne et post-industrielle – De la naissance du Web à 2020	133
À la naissance du Web.....	134
L'économie néolibérale.....	134
La société numérique.....	138
Contestations : êtes-vous plutôt « GNU » ou plutôt « CC » ?	142
<i>Open access</i>	145
Le droit d'auteur européen.....	147
Première période : les premières jurisprudences européennes	148
Seconde période : les premières directives	149
Directive sur la durée des droits	160
La néo-sphère marchande.....	162
Troisième période : les directives de la « vague post-industrielle ».....	164
Les nouvelles « <i>Compagnies des Indes</i> »	167
La lutte de Sisyphe... ou de David ?.....	172
Les « levies », surtout les « levies », pendant une décennie.....	179
La gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins	183
La Directive 2019/790 et la Directive 2019/789.....	188
Directive 2019/790.....	188
Directive 2019/789	190
Et la création artistique dans tout cela ?.....	193
Les références.....	198

CHAPITRE II LES DROITS DES AUTEURS ET DES AUTRICES SELON LE DROIT BELGE

Un parcours dans le Code	211
Les Essentiels II	214
La propriété intellectuelle au sein du Code de droit économique	214
Vingt-et-un (familles de) termes-balises	219
Les différentes catégories d'œuvres dans le droit d'auteur belge	221
<i>Les œuvres littéraires</i>	221
<i>Les œuvres d'art graphique ou plastique/œuvre d'art originale</i>	222
<i>Les œuvres audiovisuelles</i>	222
<i>Les œuvres photographiques</i>	222
<i>Les œuvres musicales</i>	222
<i>Les compositions musicales</i>	222
<i>Les œuvres sonores</i>	222
<i>Les partitions d'œuvres musicales et partitions musicales</i>	222
<i>Les articles de journaux et de périodiques</i>	222
<i>Les œuvres orphelines (à ne pas confondre avec les œuvres anonymes)</i>	223
<i>Les œuvres indisponibles dans le commerce (depuis la transposition de la Directive 2019/790)</i> ...	223
<i>Les bases de données</i>	223
<i>Les programmes d'ordinateur</i>	223
<i>Les actes officiels de l'autorité</i>	223
Les catégories d'œuvres selon (la situation de) leurs auteurs et autrices	224
<i>Les œuvres de collaboration</i>	224
<i>Les œuvres anonymes</i>	224
<i>Les œuvres pseudonymes</i>	224
<i>Les œuvres créées en exécution d'un contrat de travail</i>	224
<i>Les œuvres créées en exécution d'un contrat de commande</i>	224
Les différentes catégories d'auteurs/autrices dans le droit d'auteur belge	224
<i>Le réalisateur/la réalisatrice principale</i>	224
<i>Le réalisateur principal, l'auteur du scénario, l'auteur des textes et l'auteur des compositions musicales avec ou sans paroles spécialement réalisées pour l'œuvre</i>	224
<i>L'auteur des paroles et le compositeur de la composition musicale</i>	225
Les différentes catégories de droits dans le droit d'auteur belge	225
Les différentes catégories de contrats dans le droit d'auteur belge	225
Les différentes catégories de personnes assurant la gestion collective des droits	226

Parcourir le « Livre XI » du Code de droit économique	227
Principes généraux.....	227
La durée de protection des œuvres	228
Des cas plus complexes.....	229
Le droit de destination	231
Les droits artistiques : les droits moraux des auteurs et des autrices.....	233
Le droit de divulgation.....	235
<i>Cas général</i>	236
<i>Cas des œuvres audiovisuelles</i>	236
<i>Cas des programmes informatiques</i>	237
Le droit de paternité/maternité (parentalité).....	239
Les œuvres orphelines.....	241
Le droit d'intégrité/le droit au respect de l'œuvre	244
<i>Honnis soient les héritiers !</i>	246
Le droit de repentir/le droit de retrait/les droits à résilier l'autorisation ou la cession..	247
Les droits économiques : Les droits patrimoniaux des auteurs et des autrices	249
Les droits exclusifs d'exploitation.....	249
<i>Est-ce compliqué ?</i>	250
<i>Que signifie « autoriser ou interdire » l'exploitation d'une œuvre ?</i>	253
<i>La chaîne des droits</i>	253
Le droit de reproduction.....	258
<i>Contours en évolution du droit de reproduction</i>	260
<i>Les cas particuliers de la copie privée et la reprographie</i>	263
<i>Adapter, transformer et traduire l'œuvre</i>	266
Louer et prêter l'œuvre	273
<i>Le prêt par des établissements « publics »</i>	274
Le droit de communication au public.....	277
<i>Les principes généraux</i>	277
<i>Trois grandes problématiques</i>	280
<i>Du concept européen à la loi belge</i>	288

Le droit de radiodiffusion (par satellite)	289
<i>La radio(télé)diffusion par satellite</i>	289
<i>Le droit de retransmission par câble</i>	290
<i>La retransmission, vers la neutralité technologique ?</i>	291
Le droit de communication au public au moyen de l'injection directe exclusive	292
Le droit de mise à disposition	296
Le droit de distribution	299
Les droits à rémunération	303
Le droit de suite des auteurs et autrices des arts graphiques et plastiques	306
Le droit à rémunération pour la location des œuvres	309
Les droits à rémunération pour la retransmission (par câble) et pour la communication au public au moyen de l'injection directe	310
Le droit à rémunération pour copie privée	312
<i>Comment fonctionne la cascade du partage et de la répartition des rémunérations pour copie privée ?</i>	316
Le droit à rémunération pour reprographie	321
Comment fonctionne la cascade du partage et de la répartition ?	324
Au premier niveau se règle le partage primaire	324
Au second niveau, au sein de chaque collège de Reprobél	324
Au troisième niveau, celui de chaque société/organisme	324
Le droit à rémunération pour l'utilisation dans l'enseignement et la recherche scientifique	327
Le droit à rémunération pour le prêt public	329
Le droit de rémunération pour l'utilisation d'œuvres orphelines	334
Le droit à rémunération pour les publications de presse	336
Le droit à rémunération pour la communication au public par un prestataire de services de partage de contenus en ligne	337
Le droit à rémunération pour la communication au public d'œuvres et prestations sonores et audiovisuelles par certains prestataires de services de la société de l'information (ou de « streaming »)	339
La gestion des droits patrimoniaux	343
Principes généraux – Gestion individuelle/gestion collective volontaire/gestion collective obligatoire	343

Les droits exclusifs en gestion collective obligatoire.....	346
La gestion collective obligatoire du droit de retransmission (par câble) et celle du droit de communication au public par injection directe exclusive	347
La présomption de gestion collective des droits de reproduction et de communication au public d'œuvres indisponibles dans le commerce par des organismes publics à des fins non commerciales.....	350
Droits contractuels des auteurs.....	354
Principes généraux concernant les droits et les contrats de droit d'auteur.....	354
Quels sont les principes généraux essentiels protégeant les auteurs et les autrices ? ..	356
Les œuvres créées en exécution d'un contrat de travail ou d'un statut.....	357
Les œuvres créées en exécution d'un contrat de commande.....	360
Protections spécifiques selon la catégorie du contrat de licence ou de cession.....	363
<i>Protections relatives au contrat d'édition</i>	363
Protections relatives au contrat de représentation	369
Autres protections et dispositions importantes (limitations) – Protections spécifiques selon la catégorie de l'œuvre	370
<i>Quant aux œuvres littéraires</i>	370
<i>Quant aux œuvres d'art graphique ou plastique</i>	371
<i>Quant aux œuvres audiovisuelles</i>	371
<i>Quant aux bases de données</i>	376
Protections spécifiques selon la catégorie de mode d'exploitation	377
<i>Protections relatives à des modes d'exploitation audiovisuels.....</i>	<i>377</i>
Protections des auteurs et des autrices en matière de gestion collective	377
<i>La régulation de la gestion collective dans le CDE</i>	<i>378</i>
Protections nouvelles découlant des Directives 2019/789 et 2019/790	385
<i>La Directive 2019/789, dite « Câble et Satellite II »</i>	<i>385</i>
<i>Application du principe du pays d'origine aux services en ligne accessoires</i>	<i>386</i>
<i>Retransmission de programmes de télévision et de radio (hors droits des radiodiffuseurs)</i>	<i>387</i>
<i>Retransmissions transfrontières et retransmissions intranationales.....</i>	<i>388</i>
<i>Transmission de programmes par injection directe exclusive.....</i>	<i>389</i>
La Directive 2019/790, dite « droits d'auteur »	389
Limitations et exceptions aux droits des auteurs et autrices	391
Principes généraux.....	391

Caractère impératif des limitations et exceptions en droit belge – Respect du Test en trois étapes.....	395
Limitations nouvelles découlant de la Directive 2019/790 (transposées en juin 2022)...	397
<i>Limitations et exceptions : entre interprétations subtiles et interprétations complexes.....</i>	<i>398</i>
Les limitations et exceptions aux droits patrimoniaux pour l’enseignement et la recherche scientifique	401
<i>L’illustration de l’enseignement et de la recherche scientifique.....</i>	<i>401</i>
Limitations nouvelles découlant de la Directive 2019/790 (transposées en juin 2022)...	403
<i>L’illustration de l’enseignement transfrontière.....</i>	<i>403</i>
Fouille de textes et de données à des fins de recherche scientifique	405
Les exceptions aux droits patrimoniaux en faveur des institutions patrimoniales	407
<i>Le prêt public</i>	<i>407</i>
<i>Les œuvres orphelines</i>	<i>408</i>
<i>Recherche diligente pour déterminer le caractère orphelin.....</i>	<i>408</i>
<i>But de l’utilisation et recettes générées par l’utilisation des œuvres orphelines.....</i>	<i>410</i>
<i>Droit d’interdire et droit à rémunération des ayants droit.....</i>	<i>410</i>
Limitations nouvelles découlant de la Directive 2019/790 (transposées en juin 2022)...	411
<i>Les œuvres indisponibles dans le commerce.....</i>	<i>411</i>
Les obligations des auteurs et autrices	414
Œuvres de collaboration	414
<i>Portraits</i>	<i>415</i>
<i>Obligation d’achever ou de laisser achever – Présomption de cession au producteur</i>	<i>415</i>
<i>Respect des conventions conclues par les cessionnaires.....</i>	<i>416</i>
<i>Obligations en lien avec la gestion collective.....</i>	<i>416</i>
<i>Autres obligations générales</i>	<i>416</i>
Champ d’application de la loi belge	417
Les sanctions.....	419
Les références.....	421

CHAPITRE III LE CAHIER PRATIQUE

Comprendre et aider à faire comprendre le droit d’auteur : en 10 outils et 2 jeux	430
OUTIL N° 1 : Comment expliquer le droit d’auteur à vos enfants et à vos ami.es ?	430
OUTIL N° 2 : Qui est concerné par le droit d’auteur ? Et de quelle façon ?	435
OUTIL N° 3 : En quelques questions-réponses, les principales relations en matière de droit d’auteur	438
<i>Extraits des Conditions d’utilisation de Facebook (Méta)/janvier 2022</i>	451
OUTIL N° 4 : Démarches Express pour vos projets	452
Pour vous aider à construire vos projets	454
OUTIL N° 5 : Pour vivre avec les droits des auteurs et des autrices	455
<i>Dans les asbl et entreprises</i>	455
<i>Dans l’enseignement et la recherche scientifique</i>	456
<i>Avec ses enfants, en famille</i>	456
<i>Après la mort de l’auteur ou de l’autrice, devenir « héritier – ayant droit »</i>	457
<i>Travailler dans le droit d’auteur</i>	458
OUTIL N° 6 : Les questions compliquées ne le sont peut-être pas !	460
Aborder les aspects juridiques du droit d’auteur en 5 étapes	460
OUTIL N° 7 : La mécanique des droits d’auteur en 9 étapes	468
OUTIL N° 8 : Passer des accords de droit d’auteur – Les contrats de droits d’auteur les plus simples du monde !	470
Clause simplifiée de protection pour site web	472
Modèle simplifié d’accord entre co-auteurs/autrices	472
Modèle simplifié d’accord pour une activité de création en application d’un contrat de travail à durée indéterminée (PME, asbl...)	473
Modèle simplifié de licence d’exploitation en amateur	473
OUTIL N° 9 : Trouver des références, s’informer, trouver du conseil	474
Une bibliographie de référence	474
<i>Sources en ligne</i>	474
Ouvrages	474
<i>Droit belge</i>	474

<i>Droit français</i>	475
<i>Droit européen</i>	475
Ouvrages historiques	475
OUTIL N° 10 : Liens, adresses et contacts, références essentiels	476
Pour jouer avec le droit d’auteur	484
JEU N° 1 : Le jeu des droits des auteurs et autrices (la négociation des droits)	484
<i>Matrice des échanges</i>	486
JEU N° 2 : Jeu du dîner en ville	487
L’art conceptuel, est-ce f(l)ou ?	487
<i>Qui est auteur/autrice ? Qui ne l’est pas ? Qu’est-ce qu’une œuvre ?</i>	487
Les références	490

CHAPITRE IV LES DROITS DES AUTEURS ET AUTRICES DANS LA SOCIÉTÉ

Dans la société	495
Les Essentiels III	497
Quinze (familles de) termes-balises	497
Les droits des auteurs et des autrices dans leur société	500
PREMIÈRE DIMENSION : Les droits des auteurs et des autrices vus dans leur dimension démocratique et humaniste	503
Comprendre le couplage des libertés et des droits humains	503
Des libertés couplées	504
Des droits humains universels	504
Quel(s) équilibre(s) : approche globale ou approches spécifiques ?	507
Comprendre l’approche d’un équilibre global	507
Libertés opposées ?	510
La quête sans fin du juste équilibre global	513

Comprendre l'approche des équilibres spécifiques.....	515
En synthèse : Les droits d'auteur humanistes au coeur de nos démocraties	519
DEUXIÈME DIMENSION : Les droits des auteurs et des autrices vus dans leur dimension artistique et culturelle	521
1. Protéger.....	521
2. Les arts et les savoirs traditionnels	526
3. Le domaine public (gratuit)	528
De l'utilité des oeuvres reconnue par toutes et tous	532
4. Le domaine public (payant)	533
TROISIÈME DIMENSION : Les droits des auteurs et autrices vus dans leur dimension économique et sociale	536
Comprendre la fonction économique du droit d'auteur dans les pyramides des industries artistiques et culturelles	537
Principes généraux de la rémunération en droit d'auteur	539
Lorsque les droits d'auteur sont dans la recette.....	539
1. La recette pertinente.....	539
Mais de quelle « recette » au juste faut-il discuter ?.....	540
Assiette de l'assiette de l'assiette : pyramides et poupées russes	542
2. Le partage de l'assiette.....	543
3. Les modalités de gestion de la rémunération.....	544
Gestion individuelle et gestion collective des droits dans les pyramides culturelles.....	544
Gestion collective obligatoire.....	545
Les agents	546
4. Les recours possibles ? les sanctions ?	547
Micro et macroéconomie du droit d'auteur.....	548
1. Une valeur microéconomique imprévisible.....	548
2. Des phénomènes économiques négatifs pour les auteurs et autrices.....	550

3. (Re)connaissez-vous la <i>monnaie de narcissse</i> ?	553
Un poids macroéconomique considérable	555
1. Industries «du droit d’auteur», industries majeures	555
2. Le poids économique de la gestion collective en belgique.....	558
3. Reconnaissance insuffisante des investissements économiques des auteurs et autrices.....	561
4. Les rémunérations de droits d’auteur et la condition sociale de l’artiste	565
5. Les rémunérations de droits d’auteur et la condition fiscale de l’artiste	571
QUATRIÈME DIMENSION : Les droits d’auteur vus dans leur dimension politique et juridique	573
1. La dimension politique des droits des auteurs et des autrices	573
Une compétence (encore) fédérale, aux enjeux économiques.....	575
2. La dimension juridique des droits des auteurs et des autrices.....	577
Le pouvoir des juges.....	579
Originalité d’une œuvre, plagiat éventuel	579
<i>Celle de la compositrice qui a (peut-être) emprunté au compositeur qui a (peut-être) emprunté à... ou l’affaire Acquaviva c. Madonna</i>	<i>579</i>
Originalité d’une œuvre, plagiat éventuel	580
<i>L’affaire de l’affiche qui tue deux fois ou l’affaire DT c. ABC</i>	<i>580</i>
<i>Arguments des parties et décision de la Cour.....</i>	<i>582</i>
<i>Morale de l’histoire</i>	<i>582</i>
Emprunt autorisé ou atteinte aux droits.....	583
<i>L’affaire d’un baiser qui ne sera pas d’artiste ou l’affaire Cy Twombly c. Rindy Sam</i>	<i>583</i>
Citation ou emprunt illégal	583
<i>L’affaire d’un droit de citation qui ne peut être interdit mais qui finalement doit respecter l’œuvre ou l’affaire Jean B./Productions Alléluia c. la Société Ecriture communication</i>	<i>583</i>
Exécution privée ou publique (mais sans autorisation).....	584
<i>L’affaire d’une exécution musicale (publique et illicite) de la chanson « Marinella » qui dérange le voisin ou l’affaire Poirier c. S. qui devient aussi celle de Scotto, le compositeur</i>	<i>584</i>
Respect du droit de paternité/maternité.....	585
<i>L’affaire du droit de voir sa collaboration artistique reconnue ou l’affaire Forani c. Dali.....</i>	<i>585</i>

Liberté de transformer/destruction des œuvres.....	586
Emprunt autorisé ou non à une œuvre préexistante.....	587
<i>L'affaire où le Fair use (US) prive l'auteur premier de ses droits ou l'affaire Cariou c. Prince</i>	587
Protection des œuvres selon la condition de l'auteur.trice.....	588
<i>L'affaire où le statut d'œuvre « reconnue » se retourne contre l'auteur pourtant célèbre ou</i>	
<i>l'affaire Christian Narkiewicz-Laine c. X.....</i>	588
Droits d'auteur et copyright.....	590
Les références.....	592
Sacrés droits des auteurs et des autrices !	597
Table 1 : Décisions de justice européennes dans leur ordre de citation	598
Table 2 : Noms des organisations et abréviations.....	600
Table 3 : Principaux noms de personnes.....	602
Table 4 : Matières « droit d'auteur » du Code de droit économique	604